

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 19 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 19 décembre 2019 à 14h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois

Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim;

Madame Marie-Ève Allain est absente de la présente séance.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 14h00.

2019-12-652

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 01- Adoption du règlement 2019-17 – règlement de taxation 2020
- 02- Adoption du règlement 2019-18 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2020
- 03- Dons
- 04- Correspondance
- 05- Emprunt temporaire 5 297 050\$
- 06- Demande de la maison des jeunes L'Envolée Jeunesse
- 07- Entente pour le déplacement d'une partie du réseau de distribution – route du Calvaire
- 08- Soumission Construction LFG - nouvelle passerelle au quai de Port-Daniel
- 09- Centre Plein Air La Souche : soumission système de son
- 10- Salle de bingo : soumission système de son
- 11- Demande de dérogation mineure
- 12- CCU :
 - a) poste vacant
 - b) remplacement en cas d'absence du poste du conseiller municipal
- 13- Avance de fonds – joujouthèque de Port-Daniel-Gascons
- 14- Tournoi de hockey loisirs adultes
- 15- Paiements de factures
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-653 01. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-17 – RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

**RÈGLEMENT 2019-17
RÈGLEMENT DE TAXATION
POUR L'ANNÉE 2020**

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXES DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2020 au montant de 4 600 272 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2020 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 16 décembre 2019;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement a été adoptée à la séance du 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 2019-17 ayant pour objet d'établir le taux de taxes foncières générales ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2020 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le taux de la taxe foncière générale, régime à taux variés, soit et est établie suivant les catégories:

Résiduelle (résidentielle et autres)	0,59000/100 \$
Immeubles de 6 logements et plus	0,59000/100 \$
Immeubles non résidentiels	1,15850/100 \$
Immeubles industriels	1,15850/100 \$
Immeubles agricoles	0,59000/100 \$

ARTICLE 3

Le conseil municipal fixe les taux de taxes des services municipaux pour l'année 2020 comme suit:

A) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :

Secteur Port-Daniel

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 102,64 \$/ unité pour le secteur concerné.

Le tarif de compensation pour l'opération d'égout est fixé à 273,49 \$/unité pour le secteur concerné.

B) TARIF DE COMPENSATION POUR L'OPÉRATION D'AQUEDUC:

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour l'opération d'aqueduc est fixé à 439,25 \$/unité pour le secteur concerné.

C) TAXE D'EAU

Le taux de la taxe d'eau pour les services du CLSC et l'aréna est fixé à 10 \$/ unité de logement résidentiel.

D) MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 250 \$/unité pour le résidentiel, le multi-logement 1-4 et les EAE.

Le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles est fixé à 270 \$/unité pour le multi-logement 5 et plus et les ICI.

La tarification pour le service des matières résiduelles est en concordance avec le règlement numéro 2019-18

E) TAUX DE TAXES

POUR LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN EAU :

Secteur Gascons

Le tarif de compensation pour le financement de la recherche en eau est fixé à 27.83 \$/unité.

La tarification pour le financement de la recherche en eau est en concordance avec les règlements 2004-03 et 2007-01 et la résolution numéro 2019-09-475

ARTICLE 4

L'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ARTICLE A

Chaque fois que le total de toutes les taxes, y compris les tarifs et compensations, à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ (trois cents dollars) pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3) versements égaux.

ARTICLE B

L'échéance pour le premier ou unique versement est fixée au 30^{ième} jour qui suit l'expédition du compte de taxes. (02 avril 2020)

ARTICLE C

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 91^{ième} jour de la première échéance mentionnée à l'article B. (02 juillet 2020)

ARTICLE D

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 92^{ième} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement, mentionné à l'article C. (02 octobre 2020)

ARTICLE E

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrites aux articles B, C et D.

ARTICLE F

Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodique) ainsi qu'à toutes

taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE G

Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

ARTICLE 5

TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Le taux d'intérêts pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 11 % pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 6

FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 10 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2019-12-654 02. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-18 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-18 ÉTABLISSANT LE TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer sa quote-part de l'ensemble des coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE ces coûts n'incluent pas ceux découlant de la fermeture du site d'enfouissement ;

ATTENDU QUE la municipalité est tenue de suivre les règles imposées par le Gouvernement du Québec relativement à la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'un exercice d'analyse des modes de tarification a été réalisé via la MRC et que le principe d'utilisateur-payeur a été retenu et qu'il est jugé plus juste et équitable pour l'ensemble de la population ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 16 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 2019-18 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2020» qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement portera le titre de « Règlement numéro 2019-18 établissant le tarif de compensation pour le service des matières résiduelles pour l'année 2020 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement prévoit l'application d'une tarification pour le service des matières résiduelles provenant de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé qui sera établie comme suit :

Il sera prélevé de chaque propriétaire d'immeubles imposables de la municipalité un tarif annuel calculé sur la base d'unités, en fonction d'un tarif de base d'unités ;

Le tarif de base d'unités est évalué à 250 \$/unité pour le résidentiel, les multi-logements 1-4 et les E.A.E. pour les catégories suivantes:

Logement où l'on tient feu et lieu	1.0 unité
Logement saisonnier	1.0 unité
Multi-logement (1 unité par logement)	1.0 unité

Le tarif de base d'unités est évalué à 270 \$/unité pour les multi-logements 5 et plus et les ICI.

Une grille de tarification pour les ICI est jointe à l'annexe 1 du présent règlement. Les unités sont allouées en fonction du service offert à chaque générateur de matières résiduelles, que ce soit pour l'enfouissement, la récupération ou la valorisation.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1

Nom du ICI	no de porte	rue	Unités 2019
Aréna de Port-Daniel-Gascons	29	Route Chapados	5
Boucherie Le Roi de la Viande	200	Route 132 Ouest	3,5
Bureau d'Information Touristique	8	Route 132	1
C.L.S.C de PDG + Point de service mun., serv. Amb.	63	Route 132 Ouest	4
Caisse Populaire Desjardins	35	Route 132 Ouest	2
Casse-croûte chez Dedy	69	Route 132 Ouest	4
Casse-croûte Chez Ti-Bert	412	Route 132 Ouest	3

Casse-Croûte du Havre	541	Route 132	3
Centre de Rénovation Port-Daniel ACE	518	Route 132	4
Centre petite enfance (garderie)	423	Route Bellevue	2
Centre Plein Air La Souche	21	Route du Camp-des-Étudiants	3
Ciment McInnis	50	Route 132	25
Club de l'Âge d'Or La Renaissance P-Daniel	422	Route 132	0,5
Club de l'Âge d'Or les Trois Étoiles	177	Route 132	0,5
Complexe municipal (aréna P-Daniel)	440	Route Bellevue	5
Construction Jean & Robert	348	Route 132 Ouest	1
Construction MTR Lévesque Inc.	511	Route 132	1
Constructions Jean-Paul Parisé	259	Route 132 Est	1
Consultants O.P.R. (4 bureaux)	540 A	Route 132	1
Crustacés G. Roussy	459	Route 132	2
Denise McInnis (vitraux)	561	Route de l'Anse McInnis	0,5
Dépanneur P.M.	414	Route 132	3
Dépanneur Yves Michel	215	Route de la Rivière	1
École Le Phare	110	Route de Clemville	5
École primaire St-Bernard	40	Route 132 Ouest	5
École Shigawake- Port-Daniel	116	Route 132	5
Fruits de mer Gascons Ltée (bureaux)	2	Route du Havre	1
Garage Brotherton	10	Route 132 Est	1
Garage Daniel Langlois	412	Route du Capitaine Fournier	1
Garage Gaétan McInnis	475	Route 132	1
Gare Via Rail Canada Inc. (G'Art)	490	Route 132	1,5
Gîte Bleu sur Mer	504	Route 132	0,5
Gîte La Conche St-Martin	252	Route de la Rivière	0,5
Gîte la Maison Narcisse	263	Route 132 Est	0,5
Gîte Le Manoir du Vieux Presbytère	1	Rue de l'Église	1
Gîte les Acres Tranquilles	252	Route Gérard D. Lévesque	0,5
Halte routière	104	Route de la Pointe	2
Havre de pêche (Anse-à-Barbe)	0	Route Anse-à-la-Barbe	2
Havre de pêche (Gascons)	0	Route du Havre	6

Havre de pêche de Port-Daniel	0	Route du Quai	6
Info-Marine	30	Route 132 Ouest	0,5
Les Moteur C.A. Inc	106	Route 132 Est	4
Marché C. Huard Ltée	117	Route 132	3
Marché Dor'É	140	Route 132 Est	6
Marché Richelieu DT Langlois	530	Route 132	4
Marie-France Turmel ostéopathe	553	Route de l'Anse McInnis	1
Meubles Assels	395	Route Bellevue	5
Motel de l'Anse	551	Route de l'Anse McInnis	3
Motel Villa Anna	444	Route Bellevue	1,5
Mun. de Port-Daniel-Gascons (vieux couvent, gym)	12	Route du Vieux-Couvent	2
Mun. PDG, bibliothèque (Maison LeGrand)	494	Route 132	1
Navigation Dunamis inc. (entrepôt)	138	Route 132 Ouest	1
Pharmacie Jean-Coutu Inc. + entrepôt	4	Route du Havre	6
Poste Canada (Gascons)	4	Route 132 est	2
Poste Canada (Port-Daniel)	500	Route 132	2
Centre de Santé Segura	425	Route 132	0,5
Réserve Faunique de Port-Daniel	262	Route du Parc	8
Résidence Ste-Germaine	1	Route 132 Est	1
Restaurant La Maison du homard	390	Route 132	1
Restaurant l'Étale	542	Route 132	4
Robert Brotherton (entretien machinerie lourde)	5	Route 132 Est	0,5
Salon de coiffure	435	Route Bellevue	0,5
Salon de coiffure AIMCI	342	Route 132 Ouest	0,5
Salon de coiffure Jean-Guy	27	Route 132	0,5
Salon de coiffure Jeannette	145	Route 132 Ouest	0,5
Salon de coiffure Mylène	504	Route Anse McInnis	0,5
Salon funéraire Fortin & Fils Ltée	400	Route du Capitaine Fournier	0,5
San'Hy Pro	534	Route 132	2
Soudure Jones	348	Route Bellevue	5
Soudure Port-Daniel Inc.	334	Route 132	2
Terrain de jeux (Mun. PDG)	417	Route du Capitaine Fournier	1
Marianne Harvey	453	Route 132	0,5
Ongles et bronzage Crystal	145	Route 132	0,5

2019-12-655 03. DONS

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Shigawake Port-Daniel School : 240\$ pour les activités organisées pour le temps des fêtes (24 élèves x 10\$);
- École Le Phare de Port-Daniel : 459\$ pour le repas (festivités des fêtes) pour 60 élèves X 7.65\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

04. CORRESPONDANCE

- ✓ MAMH : approbation du règlement 2019-15 décrétant un emprunt de 5 297 050\$

2019-12-656 05. EMPRUNT TEMPORAIRE 5 297 050\$ - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE SUD GASPÉSIEN

Le règlement numéro 2019-15 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, par lequel le conseil a décrété un emprunt de 5 297 050\$ a été approuvé, le 12 décembre 2019 par le MAMH, stipule que le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 297 050\$.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale par intérim à effectuer les démarches auprès de la Caisse Populaire Desjardins du Centre Sud Gaspésien pour un emprunt temporaire de 5 297 050\$.

La directrice générale par intérim, Marlyne Cyr et le maire, Henri Grenier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-657 06 DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES L'ENVOLEE JEUNESSE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale par intérim, madame Marlyne Cyr à signer une entente avec la Maison des Jeunes L'envolée Jeunesse concernant le prêt de l'aréna pour les activités de hockey-bottine et de hockey-balle.

En contrepartie, la Maison des Jeunes l'Envolée Jeunesse s'engage à :

- Tous les jeunes portent un casque protecteur avec visière et gant de hockey en tout temps
- Tous les jeunes portent des bottes de hockey-balle ou 2^{ième} paire de bottes non-utilisées pour l'extérieur
- Qu'il y ait une personne responsable de la maison des jeunes sur place en tout temps;
- Les lieux soient propres en tout temps et que les lumières soient fermées après les activités
- Qu'il est interdit sur la surface glacée de la nourriture et breuvage

- Que la directrice de la maison des jeunes informe le directeur des loisirs, de l'horaire souhaité dans les meilleurs délais

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-658 07. ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION – ROUTE DU CALVAIRE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale par intérim, Madame Marlyne Cyr, à signer la lettre d'entente avec Hydro-Québec pour le déplacement du réseau électrique sur la route du Calvaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08. SOUMISSION CONSTRUCTION LFG – NOUVELLE PASSERELLE AU QUAI PORT-DANIEL

Ce point est reporté et remis à plus tard.

2019-12-659 09. CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE – SOUMISSION SYSTÈME DE SON

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de MR SON pour un système de son au Centre Plein Air La souche au montant de 6 305.92\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-660 10. SALLE DE BINGO (COMPLEXE MUNICIPAL): SOUMISSION SYSTÈME DE SON

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de MR SON pour un système de son à la salle de bingo du Complexe municipal au montant de 6 623.72\$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-661 11. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure du numéro de lots P-214-8 et P-213-3 situés dans le secteur Port-Daniel et ayant 38.1 mètres de profondeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne respecte pas le règlement numéro 2017-07, article 5.3 car le terrain est situé à l'intérieur d'un corridor riverain dont profondeur minimale devrait être de 45 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il manque 6.9 mètres de profondeur pour que le terrain soit loti;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est desservi par un réseau municipal d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE même si le propriétaire acquiert 6.9 mètres de plus qui lui permettrait de se construire, cela n'aura aucun effet sur l'emplacement de la future résidence et le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation mineure pourrait causer un préjudice au propriétaire;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME

2019-12-662.1 POSTE VACANT AU CCU

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme madame Lisiane Ross pour remplacer monsieur Marc Cormier. La durée du mandat du nouveau membre est égale à la période restante du mandat du membre remplacé soit le 10 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-662.2 REMPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE DU POSTE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme madame Mireille Langlois pour le remplacement en cas d'absence de monsieur Hartley Lepage du poste de conseiller municipal au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-663 13. AVANCE DE FONDS – JOUJOUTHÈQUE DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'avance de fonds de 1 000\$ pour les achats de matériel éducatif et jeux de société, de matériel de bricolage, de matériel bureautique.

Le réseau développement social a accepté la demande déposée pour l'année 2019-2020 et remboursera la municipalité de Port-Daniel-Gascons sur réception de la reddition de comptes.

Adopté l'unanimité des conseillers

2019-12-664 14. TOURNOI DE HOCKEY LOISIRS ADULTES

Un tournoi de Hockey Loisirs Adultes se tiendra à l'aréna de Port-Daniel-Gascons les 16, 17 et 18 janvier prochain.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la programmation du tournoi de Hockey Loisirs Adultes et autorise une avance de fonds de 5 700\$ pour le déroulement des activités du tournoi de hockey.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-12-665 15. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Me Richard Deraiche :
 - facture reliée au dossier de l'acte de vente pour le terrain près du Centre multifonctionnel au montant de 1 649\$ avant taxes;
 - facture reliée au dossier de l'acte de vente pour le terrain où le vieux couvent au montant de 939\$ avant taxes;
- Englobe : facture reliée à la résolution 2019-07-387 concernant le dossier de la construction d'un immeuble de 24 logements au montant de 1 850\$ avant taxes;
- MRC du Rocher-Percé : facture reliée aux honoraires professionnels des rôles d'évaluation des tenues à jour Servitech au montant de 17 357.42\$
- Entreprise Deziel Dea Inc. : facture reliée au téléphone cellulaire de Lise Anglehart au montant de 29,99\$ avant taxes;
- Meubles Assels : facture reliée à l'achat d'un réfrigérateur au garage municipal au montant de 1 099\$ avant taxes;
- Navigue.com : factures reliées pour le branchement internet (matériel et lien) au Complexe municipal au montant total de 1 768.20\$ taxes incluses
- MFT ET FILS :
 - facture reliée au projet de rénovation du Centre Plein Air La souche au montant de 105 276.30\$ avant taxes (CP-02)
 - Facture reliée au projet de rénovation du Centre Plein Air La souche au montant de 36 073.21\$ avant taxes (CP-03)
 - Facture reliée au projet de rénovation du Centre Plein Air La souche au montant de 148 625\$ avant taxes (CP-04)
- Restaurant L'Étale : facture reliée pour le souper de Noël de la municipalité au montant de 1 520.70\$ incluant les taxes
- Groupe Lexis Média Inc. : facture reliée à la parution dans le journal Gaspésie Nouvelle pour l'appel d'offres 2019-06 «alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons» au montant de 631\$ avant taxes.
- Tetra Tech QI Inc . : facture reliée aux frais d'honoraires professionnels pour le projet «alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons» au montant de 33 362.50\$ avant taxes.
- Coopérative de travail ARTEFACTUEL : facture reliée à l'inventaire archéologique, projet d'agrandissement du Centre multifonctionnel au montant de 20 718\$ avant taxes.
- M.J. Brière Inc. : facture reliée à la résolution numéro 2019-11-581 au montant de 14 487\$ avant taxes pour le souffleur.

- Pôle des technologies propres de la Gaspésie : facture reliée à la participation financière de la municipalité pour l'année 2019-2020 (2^{ième} versement sur 3) pour un montant de 25 000\$, payable en janvier 2020.
- Jean-Luc Heyvang, architecte : facture reliée aux honoraires professionnels pour le projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Plein Air La souche au montant de 6 200\$ avant taxes
- Frais de déplacement de monsieur Henri Grenier : facture reliée pour les déplacements de septembre à décembre 2019 au montant de 399.95\$
- Ministère de la Culture et des Communications : facture reliée au programme d'intégration aux arts de l'architecture au montant de 7957.09\$ avant taxes
- Construction LFG : facture reliée pour le décompte #2 pour le projet du quai de Port-Daniel au montant de 135 336.08\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale par intérim de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale par intérim

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les personnes assistant à la présente séance.

2019-12-666 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de la séance sont proposées par monsieur Hartley Lepage, à 14h15.

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr,
Directrice générale par intérim